

PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24 Août 2016

Présents : Christian DELALE, Jacqueline DERANCOURT , Marie-Thérèse JORSIN ,
Yves NEDELLEC, Jacques OSTIAN, Claude PLANTAMP, Nicole PLANTAMP.

Absents excusés : Serge FREMONT, Jacques VIAL.

Ordre du Jour :

- 1- Préparation de l'Assemblée Générale dont renouvellement CA.
- 2- Bilan et éthique des sorties.
- 3- Examen de l'article 4 du Règlement Intérieur suite CA du 9 mars 2016.
- 4- Modification de l'article 5 du Règlement Intérieur.
- 5- Point sur la trésorerie.
- 6- Cotisation 2017.
- 7- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 15h. et aborde le point 1 de l'ordre du jour.

1-Préparation de l'Assemblée Générale dont renouvellement CA.

Celle-ci se déroulera le lundi 14 novembre 2016 à 16h à la salle Dum'Art, Av. Cdt Dumont à Gap ; dans le cadre de cette Assemblée, et conformément aux Statuts, il sera procédé au renouvellement du tiers des membres du CA. Sont renouvelables cette année : Serge FREMONT, Claude PLANTAMP, Jacques VIAL ; **Claude PLANTAMP les invitent ainsi que tous les adhérents à déposer leur candidature auprès du Président avant le 20 octobre.**

Claude PLANTAMP confirme qu'il mettra un terme à son mandat de Président ; Jacqueline DERANCOURT précise qu'elle postulera ce poste lors du nouveau CA élu à cette Assemblée Générale si aucun autre Administrateur ancien et connu ne se présente.

2- Bilan et éthique des sorties.

Claude PLANTAMP donne lecture de toutes les sorties de juillet 2015: 7 pour 60 participants soit une moyenne de 9 et des dénivelés de 450 à 1100m ; pour 2016, 3 pour 24 participants soit 8 en moyenne et de 500 à 1250m. Les dimanches, 2 sorties en 2015 de 5 et 10 participants et 600m ; en 2016, 5 sorties avec 17 participants soit une moyenne de 3 et des dénivelés de 1160 à 1555m : ces faibles participations nous pénalisent vis-à-vis de nos partenaires.

En conséquence, il décide de ne plus inscrire aux programmes que les seules propositions envoyées et/ou examinées lors des réunions trimestrielles.

Il précise en s'appuyant sur l'art. 2 des Statuts, que :

- la priorité doit être donnée à la convivialité afin de partager les événements du Club, de respecter les règles de sécurité et notamment de ne pas ajouter un parcours non inscrit au programme,
- il importe de faire participer le plus grand nombre d'adhérents,
- et de privilégier la découverte et les richesses de notre patrimoine.

Il ouvre le débat en reconnaissant qu'une appréciation tardive des dénivelés a été commise pour le programme de juillet et août ; Jacqueline DERANCOURT constate que 14 sorties les jeudis et 9 sur 12 pour les dimanches dépassent les 1000m avec le risque de rebuter certains. Le Conseil rappelle qu'il est fait appel lors de chaque programme et aux Assemblées Générales à un plus grand nombre d'accompagnateurs ; Jacqueline propose de mettre en place un tutorat lors des préparations et reconnaissances de balades afin d'encourager plus de volontaires. En outre, sans attendre le programme de formation du Comité Départemental, elle souhaite une nouvelle implication des adhérents pour suivre gratuitement le stage d'une journée de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 proposé par la Croix Rouge.



Jacques OSTIAN insiste sur la nécessité d'avoir des bénévoles pour être accompagnateurs afin de maintenir non seulement des sorties à forts dénivelés mais surtout des plus petites en prenant en compte le point de vue de participer à la vie de l'association.

-2 Examen de l'art. 4 du Règlement Intérieur suite CA du 9 mars 2016.

Au sujet des sorties du dimanche, Claude PLANTAMP rappelle que cette question a été déjà évoquée et figure au procès-verbal de la dernière Assemblée Générale : la rédaction actuelle répond parfaitement à la situation des programmes et à leur suivi de fréquentation ; après débat, Jacqueline propose de reporter cette question en 2017. Le maintien de la rédaction est soumis au vote : 2 voix pour dont le Président, 2 contre et 3 abstentions ; la voix du Président étant prépondérante, le texte actuel de l'art. 4 est maintenu.

-3 Modification de l'art. 5 du Règlement Intérieur.

Le Président propose une nouvelle rédaction de cet article afin d'améliorer la cohésion des groupes de sortie.

Après débats, le texte qui sera soumis au vote de la prochaine AG est le suivant :

« Chaque sortie se déroule sous la responsabilité d'un animateur habilité à prendre toutes mesures et décisions pour mener à bien l'activité encadrée et maintenir une bonne cohésion ; en particulier, il lui appartient de vérifier que chaque participant a une parfaite conscience des caractéristiques du parcours et le cas échéant de le dissuader d'y participer devant témoins (pour des problèmes de responsabilité de l'animateur).

« C'est à lui de préciser qu'il entend ne pas être doublé ou qu'exceptionnellement il autorisera quelques-uns à un certain moment d'aller plus vite jusqu'à un point fixé sous les réserves de rester à vue pour le cas de retour inopiné, de ne pas dépasser le point fixé et de ne pas s'écarter de l'itinéraire.

« Dorénavant, l'appel téléphonique au responsable la veille entre 18 et 20h est obligatoire pour toutes les sorties, et donne l'occasion à l'animateur de préciser les difficultés du parcours et au postulant de s'engager en toute connaissance de cause. Il est demandé aux participants de s'évaluer en fonction de ces difficultés de manière à ne pas pénaliser le groupe.

« Le parcours et l'horaire d'une sortie sont susceptibles d'être modifiés par le responsable s'il le juge utile. »

En outre, la discussion porte sur la connaissance d'un invité présenté par un adhérent. L'article 3 est donc à compléter à ce sujet: le dernier § devient « Chaque adhérent présent lors d'une sortie peut inviter une ou plusieurs personnes à participer à une sortie s'il l'estime (ou les) capable (s) de suivre le groupe à cette sortie ».

-4 Point sur la Trésorerie.

Le Président donne lecture des bilans que le Trésorier lui a remis et qui montrent une situation saine ; mais il note particulièrement l'explosion des reconnaissances de sortie. Il lui paraît difficile de perdurer ces dépenses et cela pose le problème des choix à faire. Le débat sera primordial à l'Assemblée Générale.

-5 Cotisation 2017.

Compte tenu des stages de formation (PSC1, DVA, trousse de secours, achats de matériels), le CA propose de porter la cotisation 2017 à 15€.

-6 Questions diverses.

Nicole envisage d'organiser à nouveau un repas en commun, date et lieu à définir.

En l'absence d'autre question, la séance est levée à 17h15.

Le Président

Le Secrétaire

Claude Plantamp

Yves Nedellec